

## Dans l'Est les routes déneigés sur une seule voie



Les routes et autoroutes de l'Est de la France testent une nouvelle méthode de déneigement inspirée des pays nordiques / AFP

**Par souci d'efficacité ou d'économie, on innove en matière de déneigement**

« Nous nous attaquons en priorité à la voie de droite ou aux deux voies de droite lorsqu'il y en a trois, pour garantir une fréquence de déneigement suffisante », a expliqué hier le directeur de la direction interdépartementale des routes Est (DIR Est), Georges Tempez. Sur les 1700 km de voies gérées par la DIR Est dans 12 départements en Alsace, Lorraine, Franche-Comté et sur une partie de la Champagne-Ardenne, « nous prenons l'engagement d'un retour à la normale après l'épisode neigeux sur la voie de droite, mais pas sur la voie de gauche », qui sera déneigée au plus tard huit heures après la fin de l'épisode. Les autorités veulent ainsi concentrer les moyens de déneigement et accélérer les rotations sur les voies les plus utiles à la circulation concédant qu'il pourrait « y avoir quelques difficultés en cas de chutes importantes ». Mais, pour Patrice Sanglier, vice-président du Conseil économique et social (CES)

de Lorraine et spécialiste des questions de transport, « le système peut fonctionner jusqu'à un seuil de fréquentation de 30 000 à 40 000 véhicules par jour ». Or, souligne-t-il, « sur l'A31, on est à minima à 55 000, à 80 000 au nord de Nancy et à 100 000 au nord de Metz », où l'autoroute est à trois voies. Sur cet axe régulièrement saturé, qui traverse la Lorraine du nord au sud, « ce sera une expérimentation périlleuse qui ne peut fonctionner que lors de petites neiges », objecte-t-il. Selon lui, un tel système - déjà en place au Québec et dans certains pays nordiques - suppose une interdiction de doubler. La mesure ne concernera toutefois pas le tronçon entre Toul et Beaune (Côte d'Or), exploité par la société des Autoroutes Paris Rhin Rhône. Pour le secrétaire général de FO des ingénieurs des travaux publics (SNITPECT), Thierry Latger, la mesure traduit « un manque de moyens » qui entraînera « un recul de la liberté de déplacement ». Et de souligner: « Le budget de l'entretien des routes a baissé de 30 % entre 2010 et 2011, et de 10 % pour la seule activité hivernale ».